

AR Prefecture

063-216303537-20240529-2024_05_20-DE
Reçu le 31/05/2024
Publié le 31/05/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	10
- présents	10
- votants	10
- absents	0
- exclus	0

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 29 Mai à 20 h 00

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 22 Mai 2024
Date d'affichage : 22 Mai 2024

Présents : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette
a été nommé secrétaire : BLANCHARD Pierre

Délibération 20 - 2024

Admission en non-valeur sur le budget Eau / Assainissement

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget EAU / ASSAINISSEMENT. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu les instructions budgétaires et comptables M49 notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil Municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, concernant le budget EAU / ASSAINISSEMENT décide :

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur de la pièce irrécouvrable suivante pour un total de 0.01 € :

Références	Montants
2022 R-7-171	0.01

Article 2 : les sommes nécessaires seront prévues sur le budget 2024 au chapitre 65, article 6541.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 31 Mai 2024
et publication ou notification du 31 Mai 2024

Le Maire

Chantal DESGEORGES

